

Ministère de la Santé et des Sports

La Ministre

CAB3 -EA/FO- Me.D.09-5721

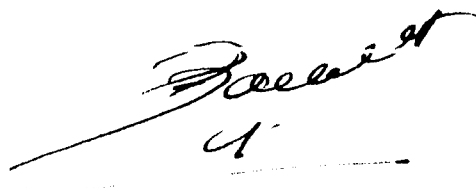
Paris, le 12 JUIN 2009

Monsieur le sénateur,

Lors de l'examen par le Sénat du projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, je m'étais engagée à saisir le ministre chargé de la fonction publique sur la situation des femmes fonctionnaires pour lesquelles il est reconnu que la grossesse pathologique est lié à l'exposition in utero au diéthylstilbestrol, autrement désigné sous le terme distilbène, afin qu'elles puissent bénéficier du congé maternité spécifique prévu à l'article 32 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005

Je tiens à vous informer que j'ai adressé, ce jour, un courrier à Monsieur Eric WOERTH, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique ainsi qu'à Monsieur André SANTINI, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, afin que le décret nécessaire à l'application de la volonté du législateur pour l'octroi de ce congé maternité spécifique puisse être pris dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, monsieur le sénateur, l'expression de mes salutations distinguées *et les*
meilleurs.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret
Sénat
6, rue Vaugirard
75006 PARIS